

# Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique

Yannick Le Quentrec

DANS **INFORMATIONS SOCIALES** 2009/3 n° 153 , PAGES 112 À 119

ÉDITIONS **CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

ISSN 0046-9459

DOI 10.3917/inso.153.0112

Date de mise en ligne : 16/07/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-3-page-112?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur  [Cairn.info/copyright](http:// Cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique

Yannick Le Quentrec – sociologue



*Comment trouver le temps de l'investissement militant quand on jongle déjà entre la vie professionnelle et la vie familiale ? La moindre disponibilité des femmes est-elle un élément explicatif déterminant de leur plus faible présence dans les partis et les syndicats et de leur représentation limitée dans les instances dirigeantes ? De quelle manière les militantes elles-mêmes agissent-elles sur les pratiques temporelles de ces organisations ?*

En dépit des discours sur la montée de l'individualisme, l'activité militante continue de jouer un rôle décisif dans le fonctionnement et dans le changement social. Elle est bien sûr liée à des convictions. Toutefois, ne milite pas qui veut mais qui peut, à savoir qui est placé dans des conditions matérielles de le faire, ce qui n'est guère le cas des femmes. Dans ce texte, je me centre sur les militantes politiques et des syndicats de salarié(e)s, assumant *a minima* un mandat d'élue locale <sup>(1)</sup> (maire <sup>(2)</sup>, adjointe au maire, conseillère générale) ou de secrétaire de syndicat.

La participation politique et syndicale apparaît comme l'aboutissement de choix individuels mais elle se constitue tout autant autour des autres, de l'extérieur, et se distingue par son caractère fortement public. Elle est dès lors tributaire des cadres sociaux dans lesquels elle s'insère, notamment les univers politiques et syndicaux. Ces cadres ne sont pas neutres. Loin d'une vision enchantée de la participation démocratique, les univers syndicaux et, plus encore, politiques, sont composés d'une élite constituée majoritairement d'hommes blancs, âgés, issus des catégories sociales intermédiaires (pour les syndicats) ou supérieures (pour la politique). En France, les femmes sont minoritaires dans les directions

des partis, notamment de droite, et dans la plupart des exécutifs politiques. En 2008 <sup>(3)</sup>, elles représentent 17 % des sénateurs, 18,5 % des députés et 13 % des conseillers généraux. Leur proportion ne s'améliore qu'au niveau des conseillers régionaux, avec 47,6 %, et des députés européens, avec 43,6 %. Dans les directions des syndicats <sup>(4)</sup>, avec des effectifs d'adhérentes (non cadres) allant de 28 % à 44 % selon les centrales, elles représentent entre 10 % et 19 % des secrétaires générales de fédérations et entre 7,6 % et 8,3 % des secrétaires générales d'unions départementales. Elles sont aussi minoritaires dans la plupart des instances de représentation et dans les institutions paritaires (Contrepois, 2006). Ceci explique en partie la faible mobilisation des acteurs sociaux pour l'application des lois sur l'égalité.

Est-ce le fruit du hasard ? Les femmes – mais nous pourrions aussi parler des ouvriers et des employés du secteur privé, des jeunes, ainsi que des personnes de couleur – n'auraient-elles ni d'intérêt ni de compétence pour la politique et le syndicalisme ? Je ne le pense pas. C'est pourquoi il convient d'examiner les conditions sociales d'exercice de l'activité militante et de se demander en quoi la gestion du temps qu'elle nécessite est dissuasive pour elles.

### Division sexuelle du travail et temporalités sociales

La division sexuelle du travail est une notion importante pour comprendre le phénomène de sous-représentation politique et syndicale des femmes. Elle met l'accent sur les rapports de domination entre le groupe social des hommes et celui des femmes et « *a pour caractéristique constante l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires...)* » (Kergoat, 2000, p. 36). Dans la division sexuelle du travail, le principe de séparation distingue des travaux d'hommes inscrits, le plus souvent, dans la sphère publique – dont l'activité militante – et des travaux de femmes renvoyées, le plus souvent, à la sphère privée familiale – dont le travail domestique. Le *principe de hiérarchisation* revient à considérer qu'un travail d'homme vaut plus qu'un travail de femme. Ces rapports de domination structurent l'ensemble du corps social et sont légitimés par le recours à l'ordre de la nature.

La division sexuelle du travail s'illustre par les inégalités professionnelles entre les sexes : les femmes sont exposées à plus de chômage, à plus de temps partiel et de précarité, cantonnées au bas de la hiérarchie des professions, donc faiblement rémunérées, et concentrées dans six groupes professionnels <sup>(5)</sup>. Ces inégalités ne créent pas des conditions matérielles de vie favorables à l'engagement et au sentiment de compétence politique et syndicale (Alvarez et Parini, 2005, p. 111). La division sexuelle du travail s'illustre également par une répartition des tâches domestiques inégalitaire et largement spécialisée (Brousse, 1999), puisque les femmes assument les deux tiers du travail domestique. Avec l'arrivée d'enfants, le travail domestique augmente mais la participation domestique masculine

baisse de 10 %. Les jeunes générations ne dérogent pas à ces tendances. Le fait d'être parent pèse essentiellement sur la situation professionnelle des jeunes femmes, particulièrement les moins diplômées, et les charges domestiques leur incombent toujours principalement (Couppié et Épiphané, 2007).

Soulignons que les inégalités domestiques et professionnelles se renforcent mutuellement. C'est parce que les femmes sont dans des situations de sous-emploi mal rémunéré qu'elles se tournent vers l'espace domestique. Inversement, c'est sous prétexte de leur permettre d'assurer leur rôle de mère et d'épouse que les employeurs les confinent dans des emplois subalternes.

Concrètement, l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique implique une charge de travail physique et mentale qui diminue leur temps libre <sup>(6)</sup>. Or posséder du temps libre est important dans le domaine syndical car les droits syndicaux ne permettent de militer que partiellement sur le temps de travail. Ces droits sont de plus quasiment inexistantes dans les petites entreprises, majoritaires en France, où les femmes travaillent en grand nombre. En conséquence, une partie significative de l'activité militante (les réunions et leur préparation, le travail d'organisation, la gestion des relations, les échanges, la lecture, l'analyse, la rédaction...) s'effectue sur un temps personnel.

Le temps libre est encore plus décisif en politique : libre en premier lieu des activités domestiques car les réunions des partis et des exécutifs sont fixées, pour une large part, hors du temps de travail, en soirée à partir de 18 heures (période où, du côté familial, l'activité des femmes est traditionnellement très intense) et le week-end ; libre en second lieu d'une activité professionnelle pour pouvoir participer aux comités de pilotage, aux réunions de concertation avec les institutions locales, aux manifestations publiques diverses. Par exemple, à l'échelon politique le plus accessible pour les femmes, une conseillère municipale qui souhaite exercer activement son mandat ne peut pas se contenter d'assister aux seules séances du conseil municipal, elle doit aussi siéger dans des commissions et instances de représentation diverses et participer aux réunions de son parti ou de la majorité. L'assiduité à ces réunions est une condition pour ne pas être marginalisée et pour faire avancer des projets, donc donner plus du sens à son mandat.

Dans ce contexte contraignant, l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique se traduit par une gestion des espaces-temps militants, professionnels et familiaux marquée par la porosité et la discontinuité des trajectoires, pour les femmes, et par le cloisonnement et la continuité des trajectoires, pour les hommes. Il y a, de plus, antagonisme entre ces différents temps sociaux et ce sont essentiellement les femmes qui assument le conflit militantisme-travail-famille, source de stress (Soares, 2008).

### Des temporalités militantes favorables aux hommes

Les organisations politiques et syndicales n'échappent pas à la division sexuelle du travail. Au-delà de leurs différences, elles ont en commun de s'être structu-

rées, en France, dans le contexte socio-historique républicain, selon un modèle caractérisé par l'opposition des sphères du public et du privé, par l'exclusion des femmes de la citoyenneté et par une représentation abstraite des citoyens et de l'intérêt général... Ce modèle, qui a marqué toute la tradition associative, se réfère à la figure d'un militant entièrement dévoué, dont la personne disparaît au profit de son groupe, mobilisé constamment en temps, en cœur et en esprit. Sans le disqualifier, on peut dénoncer le fait qu'il a masqué d'autres formes d'inscription dans l'espace civique et qu'il a occulté le rôle des femmes dans l'histoire politique et du mouvement ouvrier.

Outre qu'elle a contribué à définir le cadre institutionnel du militantisme, la division sexuelle du travail se manifeste, nous l'avons vu, par la monopolisation des postes de pouvoir par les hommes. Mais nul besoin de vouloir exclure pour en arriver là. Le fonctionnement ordinaire des institutions politiques et syndicales suffit pour exclure les militantes ou aboutir à ce qu'elles s'autoexcluent (Le Quentrec et Rieu, 2003) :

- par un investissement militant, temporel mais aussi psychique, source de faibles rétributions symboliques ou matérielles car consacré à des tâches moins valorisées : aux femmes, l'administratif, la diffusion des informations, l'écoute des ténors, le ménage, la préparation d'apéritifs ; aux hommes, la rédaction des programmes ou des tracts, les joutes oratoires, l'animation des réunions et des groupes, les relations publiques et les médias ;
- par des conditions d'accès à l'investiture ou à des postes de responsabilité basées sur le cumul qui inscrivent les femmes dans des trajectoires plus longues et conjoncturelles ;

- par une répartition inégale des décharges d'activité. Selon une enquête auprès de la Fédération syndicale unitaire (FSU), à responsabilité égale, on leur attribue moins de décharges de service qu'aux militants, et 29 % de femmes secrétaires de section départementale assurent leur fonction sans décharge de service, pour seulement 10 % des hommes (Charlier et Girardclos, 2008) ;

- par des temporalités syndicales et, plus encore, politiques qui exigent, tout comme elles rétribuent, l'omniprésence et la disponibilité totale, ressource que les femmes n'ont pas étant donné leurs contraintes domestiques.

Or, en se basant sur la figure d'un citoyen désincarné, les institutions politiques et syndicales font silence sur ces contraintes décisives pour la participation des femmes. Le conflit d'articulation entre temps militant, professionnel et domestique s'en trouve inévitablement exacerbé. Les institutions politiques et syndicales développent certes des initiatives volontaristes mais elles sont disparates, tributaires de l'air du temps ou de la sensibilité d'un leader. Des militants mènent des actions en faveur de l'égalité. Mais ils sont plus nombreux à se centrer sur la quête du pouvoir, à se coopter entre hommes, à tenter d'évincer les femmes et à les déprécier par des propos et des attitudes machistes qui les ren-

“ *Le fonctionnement ordinaire des institutions politiques et syndicales suffit pour exclure les militantes ou aboutir à ce qu'elles s'autoexcluent (...).* ”

voient à « leurs casseroles » et à leur sexe – les périodes de renouvellement de mandat et d'échéances électorales sont ici riches d'enseignements. Ils le font d'autant plus « naturellement » qu'eux-mêmes militent grâce au fait qu'ils se déchargent sur leur propre compagne de l'ensemble des tâches domestiques (Le Quentrec *et al.*, 2005).

Notons que la division sexuelle du travail n'est pas mise en cause par les jeunes générations militantes, comme l'indique une recherche sur la socialisation politique sexuée dans les mouvements de jeunesse des partis et les syndicats étudiants (Bargel, 2005). Elle n'est pas spécifique aux « anciens » syndicats : les femmes sont sous-représentées dans les instances dirigeantes de la FSU, créée en 1994. Elle n'épargne pas les mouvements sociaux peu institutionnalisés, comme ceux des chômeurs (Denuzat, 1998).

### Le conflit d'articulation des temps des militantes

En lien avec les facteurs évoqués précédemment, les militantes sont dans la lutte des temps. On distingue trois niveaux d'antagonisme :

- entre temps militant et temps domestique : la disponibilité totale définit le travail domestique des femmes. Elle s'oppose à la disponibilité totale requise en politique et, à un degré moindre, dans le syndicalisme ;
- entre temps professionnel et temps domestique : les attentes en matière de disponibilité et de productivité des employeurs s'opposent à la prise en compte de réalités extérieures au travail ;
- entre temps militant et temps professionnel, compte tenu d'un statut de l'écu limité et de faibles droits syndicaux, notamment dans les petites entreprises. Les femmes se heurtent simultanément à ces trois niveaux d'antagonismes, alors que les hommes sont plus souvent concernés par le troisième. Cet antagonisme des temps n'a rien de naturel car il met en jeu des normes de temps socialement construites dans des lieux de pouvoir politiques, économiques et syndicaux, majoritairement masculins.

L'antagonisme entre temps domestique et temps militant est de première importance. Selon Elvita Alvarez et Lorena Parini (2005, p. 118), plus les femmes investissent dans le travail domestique, moins elles sont engagées politiquement. En revanche, plus leur temps de travail professionnel est élevé, plus elles ont tendance à s'impliquer dans un parti ou dans un syndicat.

Concrètement, les militantes tentent d'infléchir ces rapports en veillant à ce que le temps politique et syndical n'envahisse pas le temps domestique. Considérant que la quantité n'est pas synonyme de qualité, elles s'autolimitent sur l'amplitude de l'activité militante, sur les déplacements et sur le cumul des responsabilités, contrairement à leurs homologues masculins. Elles gèrent leur agenda avec rigueur, recherchent la ponctualité, évitent les réunions qui s'éternisent. Certaines, plus offensives, interpellent les institutions politiques et syndicales, par exemple sur des frais de garde ou des frais ménagers. Ces pratiques sont autant d'occasions de stigmatisation de la part des militants.

Sur le plan familial, elles essaient d'intervenir sur tous les fronts, notamment avec la présence d'enfants jeunes, en veillant à ce que le temps domestique ne se substitue pas au temps politique ou syndical. Elles font un usage optimal du temps par la superposition et la gestion de tâches simultanées. Dans ce droit-fil, elles évoquent des tensions, une organisation millimétrée, des équilibres précaires, des tiraillements, un sentiment de culpabilité. Ces perceptions sont liées en partie à des rôles sociaux intériorisés. Mais elles sont surtout engendrées par la faible participation domestique du conjoint et/ou par son opposition à l'engagement de sa compagne (Le Quentrec, 2009). La pénurie de l'offre d'équipements d'accueil d'enfants et de services, ainsi que leurs horaires d'ouverture inadaptés, amplifient ces pressions.

Sur le plan professionnel, les militantes recourent au temps partiel, recherchent la diversité et la souplesse des horaires (ce qui n'est pas la flexibilité), une certaine autonomie dans l'organisation et la répartition des tâches. Mais ces stratégies ont un coût : baisse de salaire, risque de marginalisation et de repréailles de la part de l'encadrement, sentiment de culpabilité envers les collègues, stress et souffrance. Dans ce travail d'organisation, les militantes ne dissocient jamais les temps sociaux antagoniques ; elles les enchevêtrent constamment pour tenter de les maîtriser.

### Comment supprimer les verrous ?

La division sexuelle du travail militant, expression d'un rapport de domination, est source d'exclusion des femmes des institutions politiques et syndicales. Pour militer, elles doivent s'engager dans des affrontements quotidiens dans les sphères publique, professionnelle et militante, et « privée ». Mais, par ces affrontements, elles agissent aussi sur le rapport de domination et contribuent à renouveler les formes traditionnelles du militantisme masculin. Sous cet angle, elles sont plutôt dans le surinvestissement militant, contrairement aux stéréotypes qui les disent moins engagées.

Le temps domestique s'oppose particulièrement à l'activité militante des femmes. Attendre d'un avenir prometteur qu'il apporte l'égalité est une chimère. Pour lever ce verrou, il faut politiser la sphère domestique, à savoir, mettre en cause les politiques publiques et l'État, qui contribuent à perpétuer cette opposition par des dispositions juridiques et économiques concernant la famille, le couple, le travail (Delphy, 2003).

À contre-pied d'une vision abstraite de la démocratie qui reconduit les inégalités, l'activité militante doit être organisée socialement par des conditions matérielles qui favorisent la participation des femmes, notamment celles de catégories modestes. Cela passe par un statut de l'élu-e politique, syndical-e et associatif/ive <sup>(7)</sup> ainsi que par un statut du travail salarié (Ramaux, 2005, p. 14) – garant d'une citoyenneté économique –, qui, loin de se contenter « d'aménager » l'assignation domestique des femmes, mettent en cause le système d'exploitation qui la produit.

## Notes

---

- 1 - Mes matériaux sont issus d'entretiens approfondis auprès d'élues adhérentes de différents partis politiques : PS, PC, UMP, Verts d'une part et, d'autre part, auprès de syndicalistes des syndicats suivants : CFDT, CGT, CGT-FO, FNSEA, SUD.
- 2 - Le terme de « maïresse » se réfère aux études québécoises.
- 3 - Source : *Femmes et Hommes-Regards sur la parité*, édition 2008. Pour les élections municipales et cantonales, *Observatoire de la parité entre les Femmes et les Hommes*.
- 4 - Ces données statistiques concernent les syndicats suivants : CFDT, CGT, CGT-FO, CFTC.
- 5 - Il s'agit des catégories suivantes : Personnels de service aux particuliers, Employés administratifs d'entreprise, Employés civils et agents de service de la fonction publique, Professions de la santé, travail social, Employés de commerce, Instituteurs et assimilés.
- 6 - Le temps libre est largement sexué : 2 h 39 d'une journée moyenne pour les femmes, 3 h 28 pour les hommes (Insee 1999).
- 7 - L'application des règles grammaticales se rapportant au masculin générique ou au pluriel du genre pose problème pour l'analyse des rapports sociaux de sexe. Elle invisibilise les femmes même dans les groupes où elles sont majoritaires. Nous l'employons par défaut ou pour respecter des catégorisations officielles ou d'auteurs. Le « -es » et le « -e » marquent notre volonté de désigner des femmes et des hommes sans faire disparaître les femmes ou sans les mettre entre parenthèses, comme on le lit souvent (exemple : élu(e) politique). Voir Thérèse Moreau, 2007, « Prière de ne pas épicer partout », *Nouvelles questions féministes*, vol. 26, n° 3, p. 14-24.

## Bibliographie

- Alvarez E. et Parini L., 2005, « **Engagement politique et genre : la part du sexe** », *Nouvelles questions féministes*, vol. 24, n° 3, « Les logiques patriarcales du militantisme ».
- Bargel L., 2005, « **La socialisation politique sexuée : apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant(e)s** », *Nouvelles questions féministes*, vol. 24, n° 3, « Les logiques patriarcales du militantisme ».
- Brousse C., 1999, « **La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale** », Institut national de la statistique et des études économiques, *France, portrait social 1999-2000*.
- Charlier N. et Girardclos A., 2008, « **Les femmes dans la FSU : des syndiquées, oui, mais des militantes ?** », Université de Lyon-II, colloque « Les femmes dans l'action militante syndicale et revendicative de 1945 à nos jours. Une promesse de renouveau au début du XXI<sup>e</sup> siècle ? », 28-29 mars.
- Contrepois S., 2006, « **France : un accès encore inégal aux différentes sphères de la représentation syndicale** », *Recherches féministes, femmes et syndicalisme*, vol. 19, n° 1, p. 25-45.
- Couppié T. et Épiphane D., 2007, « **Vivre en couple et être parent : impacts sur les débuts de carrière** », *Bref Céreq*, n° 241.
- Delphy C., 2003, « **Par où attaquer le "partage inégal" du "travail ménager" ?** », *Nouvelles questions féministes*, vol. 22, n° 3.

- Denuzat X., 1998, « **Des mouvements sociaux sexués** », *Nouvelles questions féministes*, vol. 11, n° 2.
- Kergoat D., 2000, « **Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe** », in Hirata H. et al. (coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France.
- Le Quentrec Y., 2009 (à paraître), « **Femmes publiques et princes consort. Histoires de recompositions conjugales** », revue internationale *Enfances familles générations*, « Scènes de la transition conjugale ».
- Le Quentrec Y. et Rieu A., 2003, *Femmes : engagements publics et vie privée*, Paris, Syllepse, coll. « Le Présent avenir ».
- Le Quentrec Y., Welzer-Lang D., Corbière M. et Meidani A., 2005, *Les hommes entre résistances et changements*, Lyon, éditions Aleas.
- Ramaux C., 2005, « **“Sécurité sociale professionnelle” ou “sécurité emploi-formation”, une solution en trompe-l’œil au chômage** », X<sup>es</sup> journées de Sociologie du travail, Rouen, 24-25 novembre.
- Soares A., 2008, « **Le stress a-t-il un sexe ?** », in Cornet A., Laufer J. et Belghiti-Mahut S., *GRH et genre. Les défis de l’égalité hommes-femmes*, Paris, Vuibert.